

Calendrier

**Meeting FO
à la Mutualité**

SAMEDI 26 OCTOBRE 14H

24 Rue Saint-Victor,
75005 Paris
Metro Maubert mutualité

**Secrétariat de
l'Union :**

JEUDI 7 NOVEMBRE A 14H

**Commission
Exécutive de
l'Union :**

MARDI 12 NOV. A 9H30

**AG des syndicats
de l'UD FO 94**

LUNDI 16 DECEMBRE A 9H

Elections TPE

DU 25/11 AU 9/12/2024



LE SYNDICAT AUX CÔTÉS DE TOUS LES SALARIÉS

**Formation
syndicale :**

Les calendriers 2024 et 2025
sont en ligne sur notre site
www.fo94.fr.

● **Formation CSE** du 25 au 29
novembre 2024 **annulée**

● **Formation SSCT** du 9 au
13 décembre 2024 (réservé
aux membres du CSE)

● **Découverte** du 3 au 7
février 2025 (indispensable
pour tout adhérent)

● **Connaître ses droits** du 4
au 6 mars 2025 (avoir déjà
effectué un stage FO 1^{er}
niveau - découverte)

*Le formulaire d'inscription
est en ligne*

SOMMAIRE

P 1 Prix du timbre 2025 – Affiche URIF Meeting – AG des syndicats 16 décembre

P 2 Communiqué de l'UD FO 94 : meeting du samedi 26 octobre à la mutualité

P 3 Convocation à l'AG des syndicats de l'UD-FO 94 le lundi 16 décembre

P 4 Calendrier des formations syndicales organisées à l'UD-FO 94 en 2025

Prix du timbre UD 2025 : 3.95€

Le dernier CCN de Carcassonne a décidé d'une augmentation de 5 centimes de la carte confédérale et de 5 centimes de la part confédérale du timbre mensuel.

La CE de l'UD FO 94 du 11 octobre a, en conséquence, fixé la globalité du **taux interprofessionnel 2025 à 3.95€**.

Le bureau de l'URIF du 14 octobre a confirmé ce montant du timbre 2025 à **3.95€** pour les 8 UD de la région parisienne.

Il est rappelé la position constante de notre Union Départementale de prendre en compte les commandes de l'année N+1 dès lors que la structure syndicale a versé au moins 75% de sa commande de l'année N.

L'UD invite donc les syndicats à lui verser, sans tarder les timbres 2024 (taux 3.85€) qui ont été placés.

LE GOUVERNEMENT ANNONCE :

- Un budget d'austérité contre les services publics avec des milliers de suppression de postes dont plus de 4000 enseignants et le gel des pensions et des salaires
- Le déremboursement des actes médicaux donc l'augmentation des tarifs des mutuelles
- Le maintien de la réforme des retraites

STOP À CES POLITIQUES !!!

**MEETING NATIONAL
LE SAMEDI 26 OCTOBRE 2024
À LA MUTUALITÉ
13H30**

POUR L'ABROGATION DE LA LOI RETRAITE !

POUR L'ANNULATION DE CE BUDGET D'AUSTÉRITÉ !

POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !

Union Régionale FO Ile-de-
France
131 rue Damrémont
75018 Paris
01 82 88 83 46
urif.fo@yahoo.com

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE VOS UD

**Lundi 16 décembre à 9H : AG des syndicats de l'UD FO 94
salle 1 de la Maison Départementale des Syndicats à Créteil**

Nous insistons auprès de chaque syndicat pour que celui-ci assure une participation effective à l'Assemblée Générale des Syndicats du Val-de-Marne.

Les Délégués du Privé pourront utiliser et déposer leurs heures de délégation (prévoir toute la journée), ou déposer une journée de formation syndicale dont la convocation sera adressée prochainement. Les Délégués de la Fonction Publique pourront bénéficier d'une Autorisation Spéciale d'Absence.

Chaque structure est invitée à indiquer à Nathalie (01 49 80 68 89 - nathalie.fo94@orange.fr) les noms des participants en distinguant le délégué représentant chaque syndicat et les invités.

Tous au meeting Force Ouvrière samedi 26 octobre 14h à la Mutualité

La commission exécutive de l'UD FO 94 réunie le 11 octobre a décidé de s'adresser à tous les syndicats FO du département, tous les militants et adhérents :

Le 10 octobre, le premier Ministre Barnier a présenté son projet de budget pour 2025. Un **budget d'une violence sans précédent** contre les salariés, les fonctionnaires, les retraités, les services publics, la sécurité sociale.

40 milliards de coupes avec la **diminution des dépenses de santé**, la **réduction du taux de prise en charge des consultations par la Sécurité sociale**, la **diminution de la couverture de certains arrêts maladie**, les **menaces sur la prise en charge à 100%** des affections de longue durée (ALD), le **recul de six mois de la revalorisation des retraites**, la mise en place d'un **jour de carence supplémentaire** et la **suppression d'un jour férié...**

L'école publique serait littéralement mise en pièce avec l'annonce de **4000 suppressions de postes** (5 fois plus que cette année) principalement dans les écoles maternelles et élémentaires. Un tel budget conduirait à **fermer de 650 à 800 classes dans notre département** (plus qu'il n'y a d'écoles !).

Les fonctionnaires sont particulièrement menacés avec le **projet de suppression de 100 000 postes** (5,5% des effectifs) dans la fonction publique territoriale et l'annonce de la **relance du projet de loi Guérini** détruisant le statut en supprimant les catégories, instaurant le salaire au mérite et généralisant les licenciements.

Les agents de France Travail devraient subir **500 suppressions d'emplois** dès janvier (2800 d'ici 2027) et la **réforme de l'assurance chômage** massivement rejetée serait remise sur la table.

Quant aux **retraites**, s'il s'agit de discuter de la réforme des retraites, ce n'est certainement pas pour l'abroger, pour remettre en cause les 64 ans ou réduire la durée de cotisations, mais au contraire **tenter de l'aggraver en réintroduisant la retraite par points** contre laquelle nous nous sommes mobilisés avec succès en 2019 2020.

Tous les budgets sont concernés par cette cure d'austérité sans précédent. Tous sauf un ! Le budget militaire qui serait porté à 50,5 milliards d'euros en 2025 (soit + 3,3 milliards par rapport à l'exercice 2024).

Face à cette attaque d'une ampleur sans précédent contre les droits et acquis sociaux des salariés, des fonctionnaires, contre notre sécurité sociale et nos services publics, conformément à la résolution du CCN FO des 24 et 25 septembre, l'UD FO 94 appelle tous ses syndicats

☞ à préparer le combat en réunissant des assemblées générales pour établir les revendications,

☞ à participer au meeting national FO qui se tiendra le 26 octobre 2024, salle de la Mutualité à 14H.

Il s'agit de **rassembler nos forces, nos militants**, les salariés pour prendre toutes les initiatives sur le terrain à la hauteur des attaques d'une gravité exceptionnelle qui menacent la classe ouvrière.

Il s'agit, comme la confédération CGT-FO l'a fait à de nombreuses reprises dans le passé, **d'ouvrir une perspective pour tous les travailleurs de ce pays et d'organiser l'indispensable rapport de force pour faire reculer le gouvernement Macron Barnier. L'heure est au combat !**

Non au budget Macron Barnier ! Abrogation de la réforme de retraites ! Augmentation générale des salaires et des pensions ! Annulation des remboursements, ne touchez pas à la Sécurité sociale ! Retrait du projet Guérini : défense du statut ! Maintien de tous les emplois et création de tous les postes nécessaires ! Défense de l'école publique : aucune fermeture de classe ! Abandon de la réforme de l'assurance chômage !

TOUS AU MEETING SAMEDI 26 OCTOBRE 2024 A 14H

Grande salle de la Maison de la Mutualité, 24 Rue Saint-Victor, 75005 Paris

Créteil le 21 octobre 2024

CONVOCATION
Assemblée Générale
des Syndicats
de l'Union Départementale

Aux Secrétaires des Syndicats, DS ou RSS
(Pour information : **aux Trésoriers des Syndicats**),
(pour information : **aux Sections Syndicales DS ou RSS**),
Aux Membres de la Commission Exécutive de l'Union,
Aux Secrétaires des Unions Locales,
Aux Membres de la Commission de Contrôle,
Aux Membres de la Commission des Conflits,
aux Conseillers prud'hommes et du Salarié

Cher(e) Camarade et délégué(e),

En vertu de l'Article 12 de nos Statuts, nous t'informons que la **Commission Exécutive** de l'Union Départementale en date du **23 mai dernier** a décidé de convoquer **l'Assemblée Générale annuelle des Syndicats** le

LUNDI 16 DECEMBRE 2024

à 9 HEURES SALLE N° 1

Maison Départementale des syndicats

11/13 rue des Archives 94010 Créteil Cedex

ORDRE DU JOUR : 9h00/14h00

- Situation générale, vie et marche de l'Union avec information des comptes 2023,
- Discussion
- Résolution d'actualité
- INFO Santé au travail, CRAMIF/CTR et SST,

Article 12 des Statuts de l'Union :

« Tout les ans, sauf l'année où se tient le Congrès, sur proposition du Secrétariat, la Commission Exécutive de l'Union doit convoquer l'Assemblée Générale des Syndicats. L'Assemblée Générale est composée des **délégués des syndicats, à raison d'un délégué par syndicat**. L'Assemblée Générale peut être convoquée en séance extraordinaire chaque fois que les circonstances l'exigent. Les Membres de la Commission Exécutive assistent à l'Assemblée Générale avec voix consultative sauf s'ils représentent leur Syndicat. Chaque Union Locale est représentée à titre consultatif par un délégué ».

**Base délégué(e)
et mandats:**

année 2023 de
référence des
cotisations pour les
syndicats.

En conséquence, nous insistons auprès de chaque **Syndicat**, pour que celui-ci assure une participation effective à l'Assemblée Générale des Syndicats du Val de Marne, sans oublier de prendre contact avec leurs Sections Syndicales. Concernant les **Sections Syndicales**, celles-ci sont invitées à se mettre en rapport avec leur syndicat afin de participer et à assister avec leur responsable départemental ou local.

Les **Délégués du Privé** pourront **utiliser et déposer leurs heures de délégation** (prévoir toute la journée), ou **déposer une journée de formation syndicale** dont la convocation sera adressée prochainement.

Les **Délégués de la Fonction Publique** pourront bénéficier d'une **Autorisation Spéciale d'Absence**.

Nous comptons sur ta présence, dans l'intérêt de la vie de l'interprofessionnel.

Nous te prions de croire, cher(e) Camarade, à nos meilleurs sentiments syndicalistes.

Christine FONTAINE
Trésorière de l'Union

LUC BENIZEAU
Secrétaire Général

CALENDRIER 2025 - stages syndicaux

En lien avec le CFMS, l'Union Départementale FO94 organisera les sessions de formation syndicale ci-dessous à la MDS de CRETEIL.
INSCRIPTIONS impératives 2 mois avant l'échéance afin de clôturer les formalités administratives et la prévenance des employeurs.

Formulaire d'inscription en ligne sur le site www.fo94.fr ou inscription sur [e-fo.fr](mailto:fo94@wanadoo.fr)

CONTACTS : NATHALIE au 01 49 80 68 89 - nathalie.fo94@orange.fr ou Christine FONTAINE - tresorerie.fo94@orange.fr

1ER NIVEAU DECOUVERTE

5 jours : 4 stages ☞ 3 au 7 février ou ☞ 12 au 16 mai
ou ☞ 15 au 19 sept ou ☞ 8 au 12 déc 2025

Etre syndiqué et manifester un intérêt pour l'action syndicale.

Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP. Le rapport des forces dans l'entreprise. Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action. Les syndiqués, le syndicat et ses représentants. Les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales. L'histoire du mouvement syndical et de la Cgt-FO. L'action syndicale revendicative.

FONCTIONNEMENT du syndicat et COMMUNICATION

5 jours : 1 stage ☞ 2 au 6 juin 2025

Condition(s) à remplir par le stagiaire : Avoir une fonction dans le bureau syndical ou être en passe d'en devenir membre, avoir suivi la session 1er niveau Découverte.

Connaître les statuts du syndicat et la signification de « porter le mandat ». Acquérir les bases de trésorerie. Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter. Conduire une réunion. Maîtriser la communication écrite (tracts, page Facebook, adresse mail, etc.)

A travers l'étude indispensable des statuts, le stagiaire découvrira les bases légales de la trésorerie et se perfectionnera en communication écrite et orale dans le cadre de son mandat syndical.

CONNAITRE SES DROITS 1

3 jours : 1 stage ☞ 4 au 6 mars 2025

Avoir effectué le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat ». Être présenté par son syndicat. Réservé en priorité aux délégués du personnel, délégués syndicaux ou aux membres d'un CSSCT ainsi qu'aux camarades de la fonction publique dans le cadre des contrats de droit privé.

Appréhender la recherche dans le Code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat.

Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité.

Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques.

Utilisation de la Convention collective et du Code du travail.

Mises en pratique à partir de cas concrets.

FORMATION CSE Comité Social et Économique

5 jours : 1 stage ☞ 27 au 31 octobre 2025

Être membre titulaire du CSE et ne pas avoir bénéficié d'une formation économique dans le cadre du CSE.

→ En application des dispositions des articles L. 2145-5, 7, 10 et L. 2315-63 du Code du Travail, **ce congé est de droit**. L'éventuel refus de l'employeur doit être motivé et notifié **dans les 8 jours** après consultation du CSE. Passé ce délai, en l'absence de réponse de l'employeur, ce congé est acquis.

→ **La durée maximale du stage est de 5 jours ouvrés** qui sont imputés sur les droits au congé de formation économique et sociale et non déduits du temps alloué aux membres du CSE pour l'exercice de leurs fonctions.

→ **Le temps consacré à cette formation** est pris sur le temps de travail.

→ En application de l'article L. 2315-63 du C-Trav, le **financement de la formation économique est à la charge du CSE (budget de fonctionnement)** ; le coût de ce stage de 5 jours est de l'ordre de 1 200,00 euros couvrant les frais d'inscription, de formation incluant le déjeuner, auxquels s'ajouteront les **frais de pension (dîner et hébergement le cas échéant) et de transport**.

→ **Les membres élus suppléants et les représentants syndicaux peuvent bénéficier de ce stage sous condition d'avoir le financement de la formation par le CSE.**

FORMATION SSCT

Santé Sécurité et Conditions de Travail

5 jours : 1 stage ☞ 3 au 7 novembre 2025

Être membre du CSE. La durée du stage a une durée minimale de 5 jours. Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel (art R.4614-35).

En application des articles L.2315-18 ; R2315-20 et suivants du C-trav, le financement de cette formation est à la charge de l'employeur sauf accord conventionnel d'entreprise ou convention collective plus favorable.

Pour les entreprises **de moins de 300 salariés**, la formation sera **facturée 3 jours** à l'employeur.

Pour les entreprises **de 300 salariés et plus**, la formation sera **facturée 5 jours** à l'employeur.

Compte-tenu des places par session, limitées (12, 15 voire 20 maxi), il est vivement conseillé de prendre date et de **faire connaître vos besoins quantitatifs comme vos futurs stagiaires**. Par ailleurs, ces inscriptions doivent se concrétiser par le retour des **imprimés disponibles sur notre site www.fo94.fr : rubrique formation syndicale : calendrier, et inscription formulaire stage 2025**

Cependant, les camarades stagiaires, une fois inscrits et dûment convoqués, s'engagent à participer sur la durée de la session (horaires 9h/17h). C'est un acte militant vu l'investissement syndical et les listes d'attente où des demandes sont refusées faute de place.

Contacts : Christine FONTAINE (01 49 80 68 81), chargée de la formation syndicale ou Nathalie, Secrétariat (01 49 80 68 89)

Retourner l'imprimé une fois complété avec MENTION OBLIGATOIRE D'UNE ADRESSE MAIL et accompagné d'un Relevé d'Identité Postal ou Bancaire.